

Règlement des tarifs

1. Vérification préalable et vérification de l'équivalence

Selon [Notice demande de préavis et d'équivalence](#) :

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Vérification préalable de l'admission | CHF 140.00 |
| Vérification de l'équivalence | Selon charge de travail |

2. Taxes d'examen

a. Examen intégral

| | |
|----------------------|--------------|
| Examen professionnel | CHF 1'775.00 |
|----------------------|--------------|

Les frais comprennent une contribution de CHF 75 pour la cérémonie de certification et des **frais de dossier de CHF 300**. Les frais de dossier **doivent être versés au moment de l'inscription**. Les frais de dossier **ne sont pas remboursés** en cas de retrait de l'inscription ou de non-admission à l'examen.

Le **reste des frais d'examen est dû le 31 janvier de l'année d'examen**.

b. Examen partiel

Conformément au [règlement d'examen](#), la taxe d'examen pour les candidat-e-s qui répètent l'examen est fixée en tenant compte de la charge de travail liée à l'examen.

| | |
|--|------------|
| Position 1: Travail d'examen et entretien spécifique | CHF 650.00 |
| Position 2: Connaissances professionnelles | CHF 400.00 |

3. Retrait de l'inscription

Conformément au [règlement d'examen](#), la taxe d'examen est remboursée en cas de retrait de l'inscription, déduction faite des **frais occasionnés**, pour autant que le retrait ait lieu dans le délai de retrait ou pour des raisons excusables.

Les dispositions du travail d'examen renvoyées pour remaniement mais non soumises à nouveau, ainsi que les éventuelles soumissions hors délai de l'attestation de compétences modulaires n° 5 sont considérées comme des retraits.

| | |
|--|------------|
| Retrait de l'inscription avant l'évaluation du travail d'examen : les frais de dossier sont retenus. | CHF 300.00 |
| Retrait de l'inscription après l'évaluation du travail d'examen | CHF 900.00 |

Valable à partir du 03.09.2024

Biel/Bienne, 03.09.2024

Commission d'assurance qualité